



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024-2028

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Renseignements

Téléphone : 418 643-9938

Courriel : secretariatgeneral@ceec.gouv.qc.ca

Site Web : www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-98141-1(PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

Table des matières

Message du Président	2
L'organisation en bref	3
Mission	3
Vision	3
Valeurs	3
Quelques données clés en matière de développement durable	4
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	5
Contextes	6
Plan d'action de développement durable	7
Action 1 : Bonifier l'offre socioculturelle auprès des membres du personnel	7
Action 2 : Mettre en œuvre un protocole de visite verte	8
Action 3 : Mettre en œuvre un protocole d'acquisition de biens et services écoresponsables	9
Action 4 : Réduire l'empreinte numérique de la Commission	10
Action 5 : Obtenir un niveau d'accréditation IOR - performance	11
Tableau synoptique	13

Message du Président

C'est avec fierté que je vous présente le *Plan d'action de développement durable* (PADD) de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour la période 2024-2028. Avec ce plan, la Commission consolide les efforts consentis en matière de durabilité depuis près de 20 ans. En effet, à la suite de l'adoption par Québec de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1), la Commission a produit trois plans d'action en cohérence avec les attentes gouvernementales. Elle a notamment effectué une transition vers un bureau sans papier et augmenté le nombre de déplacements en transport collectif pour les activités relatives à ses opérations. Par ailleurs, à la suite de la pandémie, toutes les formations sont maintenant offertes en mode virtuel, réduisant ainsi les déplacements.

Le plan d'action 2024-2028 de la Commission s'inscrit dans la continuité de ces actions et s'appuie sur les attentes formulées dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* (SGDD). Les actions déterminées par la Commission découlent des orientations de la SGDD et sont associées aux sous-objectifs qui y sont formulés. Elles s'articulent autour du développement régional, de l'acquisition et de la transformation numérique responsables, de la gestion des matières résiduelles et de la réalisation d'un projet de « visite verte ».

C'est avec détermination que la Commission entend mettre en œuvre ce plan et atteindre les objectifs qui y sont fixés.

L'organisation en bref

Mission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner.

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales*. Dans le contexte actuel, le réseau de l'enseignement collégial est composé de 119 établissements.

Vision

Être reconnue comme une référence en matière d'évaluation en raison de son expertise, de la qualité de ses pratiques et de la portée de ses travaux, qui contribuent au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.

Valeurs

La Commission adhère à quatre valeurs : deux sont particulièrement incarnées dans ses travaux, tandis que les deux autres sont propres à son approche. Ainsi, la Commission adopte une méthode et des façons de faire impartiales et rigoureuses. Son approche envers les établissements vise une relation respectueuse de part et d'autre et est caractérisée par la collaboration.

Impartialité - Les évaluations de la Commission sont fondées sur des processus transparents, des critères connus et des analyses objectives qui mènent à des décisions équitables et prises en collégialité.

Rigueur - Les évaluations de la Commission sont encadrées par des processus bien définis qui sont appliqués de façon systématique et révisés pour tenir compte de l'évolution des pratiques.

Respect - Par son approche, la Commission privilégie des relations franches, ouvertes et empreintes d'engagement avec les collègues. Elle agit en toute considération de leurs responsabilités, de leur diversité et de leurs particularités.

Collaboration - Par son approche, la Commission favorise le dialogue avec les collègues et la participation de leur personnel et de leurs étudiants.

Quelques données clés en matière de développement durable

- Une équipe sensibilisée et dédiée au développement durable ;
- Processus de transmission de documents entre les collègues et la Commission entièrement numérique ;
- 100 % des équipements informatiques en fin de vie ont été disposés de façon écoresponsable entre 2016 et 2022 ;
- + 90 % des déplacements reliés aux opérations se sont faits en transport collectif entre 2016 et 2023 ;
- Diminution de 60 % des impressions en 2022 par rapport à 2017-2018 ;
- Formations et rencontres désormais offertes exclusivement en mode virtuel ;
- Politique de gestion intégrée des documents adoptée en 2022 ;
- 95 rapports d'évaluation adoptés en 2022-2023 – processus presque entièrement numérique ;
- Politique institutionnelle de développement durable adoptée en 2023.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

- Comme tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec, la Commission est assujettie à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et s'est engagée à contribuer aux objectifs gouvernementaux de développement durable en publiant un PADD. Le présent plan est son troisième.
- Dans les dernières années, la Commission a entrepris de nombreuses actions en termes de développement durable. Ses engagements se sont notamment reflétés dans ses politiques et ses plans institutionnels.
- La Commission a également adopté, en 2022, une *Politique de gestion intégrée des documents* qui permet d'assurer l'utilisation maximale des processus numériques.
- En 2023-2024, la Commission a adopté une *Politique de développement durable* dans le but d'institutionnaliser les bonnes pratiques développées au fil du temps. Elle a également mené les travaux pour l'élaboration du présent plan d'action en cohérence avec cette politique.
- De même, la Commission est engagée dans le *Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI)* en vue d'optimiser le traitement et le stockage des données gouvernementales par le recours à l'infonuagique.
- Enfin, elle entend contribuer au *Plan de transformation numérique 2023-2028 du ministère de l'Enseignement supérieur* en mettant en œuvre quelques actions.
- Dans le cadre de l'élaboration de sa prochaine planification stratégique, elle tiendra compte des enjeux relatifs au développement durable et aux orientations gouvernementales en la matière.

Contextes

Interne	Externe
En tant qu'organisme d'évaluation externe, la mission de la Commission est de contribuer à l'amélioration continue de l'enseignement collégial. Son mandat consiste à évaluer les politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études des collèges et leur application. Elle évalue aussi la planification stratégique incluant la planification de la réussite des collèges publics (cégeps) ainsi que la planification du soutien à la réussite des collèges privés subventionnés. La Commission n'offre pas de services directs à la population. Elle travaille en collaboration avec les collèges, au bénéfice des étudiants. La prise en compte du développement durable est prioritaire pour la Commission. Cependant, elle possède des ressources humaines et financières limitées. Elle doit donc respecter ses capacités organisationnelles dans le choix des actions à retenir pour faire preuve d'une gestion durable et répondre aux attentes gouvernementales. En ce sens, elle a mis en place un comité de travail interne sur le développement durable et réalisé à ce jour plusieurs actions visant la durabilité conformément à ses plans de développement durable antérieurs. À ce stade, elle souhaite institutionnaliser certaines pratiques. Pour cibler les nouvelles actions à entreprendre, elle a dû tenir compte du fait que sa marge de manœuvre est limitée.	La prise en compte du développement durable est une priorité gouvernementale et la Commission s'inscrit dans la volonté de l'État de faire preuve d'exemplarité en posant des actions concrètes. Le développement durable est également un enjeu important dans le réseau de l'enseignement supérieur au Québec et à l'international. Cette préoccupation a mené un nombre important de collèges québécois à en faire une priorité dans leur planification stratégique. Cette préoccupation est aussi partagée par plusieurs acteurs œuvrant en enseignement supérieur, notamment les agences d'assurance qualité. Comme tous les organismes et ministères, la Commission est touchée par l'évolution accélérée des technologies de l'information et des possibilités qui en découlent. Elle considère comme essentiel le fait d'exploiter ces opportunités, tout en le faisant de façon responsable.

Plan d'action de développement durable

Pour son plan d'action 2024-2028, la Commission souhaite démontrer son engagement envers le développement durable. Elle a donc ciblé cinq actions qui lui paraissent réalistes en fonction de son contexte. Ces actions se rattachent principalement à deux grandes orientations de la SGDD, soit celles de *Développer les collectivités durablement* et de *Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable*.

Action 1 : Bonifier l'offre socioculturelle auprès des membres du personnel

Orientation 4 – Développer les collectivités durablement

4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes



La culture a toujours été un agent de changement dans les sociétés. Elle permet aux membres d'une communauté de partager un langage commun et de faire tomber des barrières. Plus que jamais, les individus sont appelés à se mobiliser et à s'unir afin de faire face aux bouleversements sociaux et environnementaux. La culture permet cette mobilisation. Elle réunit les individus en développant leur sentiment d'appartenance à leur communauté. Dans sa *Politique de développement durable*, la Commission a retenu deux principes directeurs pertinents ici : la Protection du patrimoine culturel et la Santé et la qualité de vie. La Commission croit fermement que le développement durable permet d'assurer l'identification, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel. Elle a aussi à cœur la santé de ses employés.

La culture énergisé les individus et leur permet d'être créatifs dans la recherche de solutions. Son rôle essentiel se traduit notamment dans les diverses activités de développement régional. Les activités culturelles ont ainsi intérêt à être soutenues et promues dans le cadre d'une démarche en développement durable. Depuis 2016, la Commission a intégré la promotion d'activités socioculturelles dans

son PADD. Elle entend poursuivre ses efforts en ce sens en augmentant sa diffusion d'offres socioculturelles locales auprès des membres du personnel.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1 Appuyer le développement régional	Nombre d'offres socioculturelles locales <i>diffusées</i> auprès des membres du personnel Mesure de départ : 4	5	6	7	8

Action 2 : Mettre en œuvre un protocole de visite verte

Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable

5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement



La Commission effectue, chaque année, une vingtaine de visites d'évaluation dans des établissements collégiaux répartis sur tout le territoire québécois. L'instauration d'un protocole de « visite verte » traduira l'engagement de la Commission à adopter des pratiques plus durables lors de l'organisation de ces activités d'évaluation, joignant ainsi ses efforts à ceux des autres acteurs du réseau collégial. Les visites nécessitent le déplacement de cinq personnes, pour une durée variant de trois à cinq jours. Plusieurs éléments seront pris en compte dans le protocole. Outre le transport et l'hébergement, les modalités pourront couvrir l'utilisation du papier, la logistique entourant les repas ainsi que la gestion des données numériques.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
s.o.	Protocole de visite adopté	Élaboration et adoption du protocole			
...	<i>Pourcentage de visites rencontrant les exigences du protocole</i>	...	À venir	À venir	À venir

Action 3 : Mettre en œuvre un protocole d'acquisition de biens et services écoresponsables

Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable

5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable



La Commission est soucieuse de son impact sur l'environnement et considère que l'adoption de pratiques d'acquisition responsable représente un levier de croissance durable. Par conséquent, elle vise à augmenter la part de ses acquisitions écoresponsables en déterminant des critères écologiques, sociaux et économiques à prendre en compte, lors de l'achat ou de la location de certains biens et services. Par l'adoption et l'application d'un protocole détaillant ces critères, la Commission favorisera l'augmentation de ses acquisitions responsables. De plus, elle se dotera d'indicateurs lui permettant de suivre l'évolution de ses efforts.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Protocole d'acquisition de biens et services écoresponsables adopté	Élaboration d'un protocole d'acquisition de biens et services écoresponsables	Adoption d'un protocole d'acquisition de biens et services écoresponsables		.
	Pourcentage d'acquisition de biens et services écoresponsables	...	À venir	À venir	À venir

Action 4 : Réduire l'empreinte numérique de la Commission

5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable



La Commission a intégré l'utilisation des outils technologiques dans ses activités et a entrepris son passage vers le numérique, autant dans la réalisation de ses activités que dans le stockage de ses données. Ce passage n'est pas sans effet en termes de pollution numérique. Afin de réduire son empreinte numérique, la Commission s'engage à se doter d'indicateurs de suivi de la performance environnementale de ses systèmes numériques. Elle établira ainsi annuellement son indice de maturité numérique dans le but d'améliorer sa sobriété numérique. Elle mettra en œuvre des actions en soutien à la transformation numérique responsable et à la sensibilisation des utilisateurs à la sobriété numérique afin de favoriser la progression de l'indice de maturité numérique et d'atteindre le niveau intermédiaire.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique	Déterminer l'indice de maturité numérique de la Commission.	Progression de l'indice de 1 %	Progression de l'indice de 1 %	Progression de l'indice de 2 % Atteinte du niveau intermédiaire de l'indice de maturité numérique.

Action 5 : Obtenir un niveau d'accréditation IOR - performance

5.7 Valoriser les matières résiduelles



La Commission veut participer à l'effort collectif mis en œuvre par les ministères et organismes québécois pour la valorisation des matières résiduelles et la lutte au gaspillage. Étant locataire des bureaux qu'elle occupe, la Commission se concentrera sur les aspects des 3RV-E sur lesquels elle a du contrôle, c'est-à-dire la réduction à la source de l'achat de certains produits, le réemploi et le recyclage d'autres produits. De manière concrète, son engagement débutera par une meilleure connaissance et un suivi systématique et documenté de sa performance en matière de gestion des matières résiduelles, dans le but d'identifier ses points forts et les améliorations possibles. Pour augmenter annuellement le nombre de mesures du programme *ICI on recycle* + de RECYC-QUÉBEC, les améliorations identifiées seront prises en charge. Au terme du plan, la Commission vise à obtenir l'attestation *Performance* comme établi dans la SGDD.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Attestation <i>IC/ on recycle</i> + (IOR) – Performance	Adoption du bilan de performance en gestion des matières résiduelles	Augmentation de 2 mesures	Augmentation de 2 mesures	Obtention de l'attestation

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1 Appuyer le développement régional	Bonifier l'offre socioculturelle auprès des membres du personnel	Nombre d'offres socioculturelles diffusées auprès des membres du personnel Mesure de départ : 4	5	6	7	8
s.o.	Mettre en œuvre un protocole de visite verte	Protocole de visite adopté	Élaboration et adoption du protocole			
..		Pourcentage de visites rencontrant les exigences du protocole		À venir	À venir	À venir
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Mettre en œuvre un protocole d'acquisition de biens et services écoresponsables	Protocole d'acquisition de biens et services écoresponsables adopté	Élaboration et adoption d'un protocole d'acquisition de biens et services écoresponsables		.	

..	Pourcentage d'acquisition de biens et services écoresponsables	Pourcentage d'acquisition de biens et services écoresponsables		À venir	À venir	À venir
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Réduire l'empreinte numérique de la Commission	Indice de maturité numérique	Déterminer l'indice de maturité numérique de la Commission.	Progression de l'indice de 1 %	Progression de l'indice de 1 %	Progression de l'indice de 2 % Atteinte du niveau intermédiaire de l'indice de maturité numérique.
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Obtenir un niveau d'accréditation IOR - Performance	Attestation IOR – Performance	Adoption du bilan de performance en gestion des matières résiduelles			
			Augmentation de 2 mesures	Augmentation de 2 mesures	Augmentation de 2 mesures	Obtention de l'attestation

